



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 12 décembre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 17/2022 de la Municipalité du 3 octobre 2022 relatif au budget communal pour l'année 2023 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget communal pour l'année 2023, tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du lundi 12 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :

V. Passera



Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida